

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
Commune de Saint-Drézéry
Arrêté 2026-85



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Madame La Maire de la Commune de SAINT-DREZERY

Vu le code des Communes et plus particulièrement les articles L 122(27-29) et L131(1-2-3-4),

Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 portant réglementation générale de police de la circulation routière et les divers textes relatifs à l'application de ce décret,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 1980 et modifié par arrêté préfectoral du 6 juin 1980 relatif aux bals publics

Vu la circulaire du 5 juillet 1994 de Monsieur le Préfet relative à la sécurité des fêtes votives, complétée et mise à jour par la circulaire du 2 avril 2009,

Vu la demande formulée par Monsieur Quentin FOURNIER, président du club taurin Lou Charlot de SAINT-DREZERY,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre dans les réjouissances publiques et de fixer toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents et afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la commune.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures relatives à la circulation, au stationnement et à l'arrêt des véhicules pendant la durée de la fête locale, dans l'intérêt général et pour la sécurité publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le club taurin Lou Charlot représenté par M Quentin FOURNIER est autorisé à organiser dans le cadre de la fête du Printemps, deux bals dans le Parc du Château le Vendredi 10 Avril et le Samedi 11 Avril 2026 de 20h00 à 01h00. **L'heure de fin de soirée dansante devra être respectée impérativement.**

ARTICLE 2 : Deux agents de sécurité privée seront présents de 19h00 jusqu'à la fin de la soirée.

ARTICLE 3 : Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Castries, le Responsable de la Police Municipale, Monsieur Quentin FOURNIER sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Notifié au Club taurin Lou Charlot

le :

Signature :

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Drézéry, le 01/04/2026

Madame La Maire,

Jackie GALABRUN-BOULBES

